



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2019, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENT :

M.	Réjean Girard	Conseiller
----	---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-01

Rés. 2019-02



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 21 JANVIER 2019

4.1 Autorisation de déplacement en Norvège en août 2018 - Activité « Benchmarking » de l'Association des croisières du Saint-Laurent

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-01 et de confirmer que monsieur François Corriveau était dûment autorisé à participer à l'activité « Benchmarking » de l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL) en Norvège en août 2018 et de procéder au remboursement des frais qui étaient reliés à ce déplacement international.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Autorisation de déplacement - Voyage en Chine - Visite et négociation d'une entente pour l'implantation d'une aciérie à Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-02 afin d'autoriser monsieur François Corriveau à faire un déplacement en Chine au nom de la Ville de Baie-Comeau au cours de l'année 2019 en vue de la visite et de la négociation d'une entente relative à l'implantation d'une aciérie en sol baie-comois et de procéder au remboursement des frais reliés à ce déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-03

Rés. 2019-04

Rés. 2019-05

Rés. 2019-06



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Protocole d'entente - Croisières Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-03 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Baie-Comeau et Croisières Baie-Comeau, lequel prévoit une aide financière de 172 000 \$, plus les taxes applicables, pour les années 2019 et 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Appropriation au fonds d'autoassurance

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 2004-667 créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance en matière de responsabilité civile;

Considérant que cette réserve est constituée de sommes provenant de la partie du fonds général de la Ville que le conseil y affecte de temps à autre et des intérêts qu'elles produisent;

Considérant qu'il n'y a pas d'obligation légale de maintenir le montant projeté du fonds à deux millions, tel que le prévoit le règlement;

Considérant qu'en date du 31 décembre 2017, le solde du fonds d'autoassurance est de 741 966,07 \$;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-01 et de puiser à même le fonds d'autoassurance de la Municipalité un montant maximum de 99 070,59 \$ prévu au budget d'exploitation 2018 du Service du greffe, en vue d'effectuer le paiement des indemnités et réclamations de l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Financement pour acquisition de terres du domaine public dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier

Considérant l'adoption de la résolution 2018-370 pour l'acquisition de terres du domaine public dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-03 afin de financer cet achat d'un montant approximatif de 3 150 \$/ha, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2017, pour un montant ne dépassant pas 500 000 \$, incluant les taxes, les honoraires professionnels et de consultation ainsi que les frais administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Appui à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau - Projet de loi d'intérêt privé

Considérant la cession des infrastructures portuaires par le gouvernement fédéral à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau;

Considérant que suite à la cession, toutes les infrastructures du port seront portables au rôle et taxables;

Rés. 2019-07

Rés. 2019-08

Rés. 2019-09



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau est un organisme à but non lucratif dont la mission est de gérer le port qui est une infrastructure essentielle à l'économie de la région;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir le montant des taxes foncières à un montant similaire à celui payé par le gouvernement fédéral afin de permettre à la Corporation de générer des revenus suffisants pour remplir sa mission;

Rés. 2019-10

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-06 et d'appuyer le projet de loi d'intérêt privé de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau afin que toute infrastructure, construction, bâtiment, aménagement, voie, pavage, équipement, machine et tout autre ouvrage ne soient pas portés au rôle d'évaluation et que seuls les terrains le soient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Protocole d'entente - Aide financière à la Corporation plein air Manicouagan - Jardin des glaciers

Rés. 2019-11

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-08 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente avec la Corporation plein air Manicouagan concernant le Jardin des glaciers pour l'octroi d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Modification de la résolution 2018-419 - Calendrier des séances du conseil municipal 2019

Rés. 2019-12

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-09 et de modifier la résolution 2018-419 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2019 afin de déplacer la séance ordinaire prévue le mardi 21 mai 2019 au lundi 13 mai 2019 à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Modification du protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan - Gestion du Mont Ti-Basse

Rés. 2019-13

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-10 et de modifier l'article 1.1 du protocole d'entente avec la Corporation plein air Manicouagan pour la gestion du Mont Ti-Basse afin de prévoir le versement d'honoraires de gestion selon les montants suivants :

2019 : 111 020 \$ plus les taxes applicables
2020 : 112 500 \$ plus les taxes applicables
2021 : 114 105 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.10 Report du délai pour répondre aux demandes de contestation d'évaluation au 31 décembre 2019

Rés. 2019-14

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-01 et d'accepter la demande de la firme d'évaluation Évimbec ltée de reporter la date limite du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019, et ce, conformément à l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, afin de leur permettre de répondre aux demandes de contestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Bail de location - Gestion du magasin d'articles de sport - Centre Henri-Desjardins

Rés. 2019-15

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2019-01 et de l'autoriser à signer le bail de location avec monsieur Claude Carré pour la location et la gestion du magasin d'articles de sports du centre Henri-Desjardins pour une durée d'un an, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Entente de développement culturel - Bonification 2019

Rés. 2019-16

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2019-02 et d'autoriser madame Marika Savoie-Trudel, agente de développement culturel, à signer tous les documents nécessaires avec le ministère de la Culture et des Communications afin de bonifier l'enveloppe financière de 26 000 \$ pour 2019 de l'Entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Dépôt du rapport annuel 2018 du SCRSI

Rés. 2019-17

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-01 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Protocole d'entente - Municipalité de Godbout

Rés. 2019-18

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la municipalité de Godbout concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention, lequel sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 Protocole d'entente - Municipalité de Baie-Trinité

Rés. 2019-19

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-03 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la municipalité de Baie-Trinité concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention, lequel sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.16 Protocole d'entente - Municipalité de Franquelin

Rés. 2019-20

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-04 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la municipalité de Franquelin concernant la fourniture de services liés au combat des incendies et de la prévention, lequel sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.17 Demande de mesures compensatoires 8, avenue William-Dobell

Considérant la demande de mesures compensatoires du propriétaire du 8, avenue William-Dobell;

Considérant qu'il y aura un système de détection incendie avec surveillance 24 h sur 24 h;

Considérant que le système de gicleur pourrait endommager considérablement les équipements (NEMA) qui ne résistent pas à l'eau;

Considérant que c'est la seule partie du bâtiment qui ne serait pas giclée;

Considérant que la compagnie d'assurances impliquée dans le dossier est en accord avec cette demande;

Rés. 2019-21

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-05 et d'accepter la demande concernant l'abolition d'une partie du système de gicleur situé dans la salle abritant des équipements électriques non résistants à l'eau afin de modifier le contenu du certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.18 Appel d'offres 2016-03 - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Prolongement des services pour l'année 2019

Rés. 2019-22

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2019-01 et de prolonger le contrat de la firme WSP pour l'année 2019, selon les termes de l'appel d'offres 2016-03 - Contrôle biologique des insectes piqueurs, au montant de 111 328,55 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.19 Listes de comptes 2018-45, 2018-46 et 2018-47

Rés. 2019-23

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-02 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-45, 2018-46 et 2018-47 pour les périodes 45, 46 et 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.20 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le 21 novembre 2018

Rés. 2019-24

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-109 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mercredi 21 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin d'interdire le stationnement d'un véhicule sur un emplacement réservé pour la recharge de véhicules électriques, à moins d'y effectuer la recharge du véhicule.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Également, l'amende pour le remorquage et le déplacement de véhicules lors des activités de déneigement est de 100 \$ au lieu de 75 \$.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Alain Chouinard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est modifié afin d'apporter certains changements à la tarification des locaux ainsi que des ajouts aux rubriques « Scolaire (natation junior) » et « Formation ».

Également, les tarifs du centre de ski du Mont Ti-Basse sont modifiés, plus particulièrement à la rubrique 1. Montagne (ski et planche à neige), aux tarifications saisonnière et journalière ainsi qu'aux rubriques « Pentés à tubes » et « Location de casier ».

Finalement, la description de la classe des professions du Service de la sécurité publique et protection incendie est mise à jour.

7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

Ce règlement est adopté afin d'autoriser la garde de poules sur le territoire de la ville de Baie-Comeau ainsi que de prévoir les obligations relatives au poulailler et à la propreté des lieux.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Rés. 2019-25

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter le dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2019-26

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter le dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

Rés. 2019-27

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter le dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2019-28

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2019-01 et d'adopter, en second projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Martine Salomon propose, appuyée par monsieur Alain Charest, de prolonger la période de questions.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2019-29

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE